

# Note d'information aux Présidents de clubs, aux capitaines et aux joueurs.

Avant que ne commence les CDC Open et féminin je voudrais revenir sur deux points essentiels des CDC que vous devez maîtriser afin que votre équipe ne soit pas sanctionnée par le Comité de pilotage.

**Le règlement de référence est le « REGLEMENT GENERAL DU CHAMPIONNAT DES CLUBS OPEN, FEMININ et VETERAN » (PDF en pièce jointe).**

## Point N° 1)

L'ARTICLE 10 EST IMPORTANT : COMPOSITION DES EQUIPES

Pour le CDC, le comité peut fixer un délai pour le dépôt des listes mais également utiliser la feuille de match du 1er match de la 1ère journée qui fera office de liste initiale.

**Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite (joueurs brûlés).**

**De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.**

Ce qui veut dire que :

- 2 joueurs maximum peuvent monter de division inférieure à une division supérieure et ne peuvent plus changer par la suite,
- Qu'aucun joueur ne peut changer d'équipe dans la même division,
- Qu'aucun joueur ne peut descendre de division supérieure à division inférieure.

Conséquences : En cas de non-respect de ces règles, il sera appliqué les sanctions prévues à l'article 15 et 16 (à lire) du présent règlement. C'est la présence effective d'un joueur sur une feuille de match qui valide son appartenance à une liste.

**Lors de la réunion du 14 octobre 2023 il a été décidé par les Présidents de club présents à cette réunion en application de l'article 16 de l'annulation du match avec attribution de « 0 » point et constitution d'un nouveau classement.**

Afin de contrôler les feuilles de match, nous avons créé un fichier contrôle qui est actualisé et mis en ligne sur le site du Comité après chaque journée mais aussi d'aider les capitaines à constituer son équipe.

## **Point N° 2**

### ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES

#### **12-1 - Phase championnat :**

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5

- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

Exemple :

#### Cas d'égalité à 2

L'équipe A et B sont à égalité de points

L'équipe A vainqueur 20 à 16 de l'équipe B est classée devant l'équipe B

En cas de match nul prise en compte du goal average général.

#### Cas d'égalité à 3

Les équipes A, B et C sont à égalité de points. Il faut prendre en compte les résultats entre les 3 équipes (gagnant 3 points, nul 2 points, perdu 1 point).

L'équipe qui a le plus de point est classée première.

Pour les 2 autres équipes on applique le cas d'égalité à 2.

Pour une question ou une information n'hésitez pas à contacter le Comité de pilotage.